



Conseil Communal
de Gimel

Le 6 décembre 2014

**Municipalité de la Commune de
1188 Gimel**

EXTRAIT

du procès verbal du Conseil Communal, séance du 5 décembre 2014

Présidence : M. Vincent Frutiger, Président

Le Conseil communal de Gimel,

VU la présentation du budget pour l'année 2015

OUI le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'accepter le budget 2015 tel que présenté soit :

Total des revenus : CHF 9'604'266.00

Total des charges : CHF 9'849'021.00

D'où un excédent de charges de CHF 244'755.00

Ainsi délibéré en séance du 5 décembre 2014

Le Président

Vincent Frutiger



Le secrétaire

François Marti